

I - Liste des emplacements réservés pour mixité sociale

Rappel du Code de l'Urbanisme – Article L.151-41 4°

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

[...]

4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ;

[...] »

Liste des emplacements réservés pour mixité sociale du projet de PLU

Selon le Contrat de Mixité Sociale pour les périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019, la répartition des logements sociaux est définie de la façon suivante pour la commune de Menton :

- au minimum 30 % de logements locatifs sociaux de type PLAI,
- au maximum 20% de logements locatifs sociaux de type PLS.

N° D'OPÉRATION IDENTIFIÉE	DÉSIGNATION	LOCALISATION RÉF. CADASTRALE	SUPERFICIE EN M²	BÉNÉFICIAIRE	RÉPARTITION GLOBALE PROJETÉE DE L'OPÉRATION
1	Eco-quartier du Haut-Careï	Parcelles n° AI 248, 249, 383, BS 9, 60, 63	≈ 34 623 m²	Commune	- 35% LLS : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 20% Prêt Social Location Accession (PSLA) - 35% Accession libre
2	Brossius- Hambury	Parcelles n° AS 213, 216 à 218	≈ 843 m²	Commune	- 100% LLS : 100% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux

* **PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social ; **PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration ; **PLS** : Prêt locatif Social

3	Jeanne d'Arc	Parcelles n° AK 436, 398, 397, 396, 388, 387, 327, 285, 284, 283, 275, 274, 514, 513, 270, 271, 272, 266, 267, 268, 290, 347, 386, 364, 277, 281, 385, 279, 326	≈ 9 936 m²	Commune	- 35% LLS : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 30% Accession à la Propriété Aidée (APA) - 35% Accession libre
4	Careï	Parcelles n° AI 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108 73 à 81 route de Sospel	7 904 m²	Commune	- 40% LLS : 40% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 60% Accession à la Propriété Aidée (APA)
5	Falène Angle Cours du Centenaire/ Rue Morgan	Parcelles n° BK 389, 390, 391, 392, 393	≈ 848 m²	Commune	- 100% LLS : 100% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux
6a 5a	Val de Gorbio	Parcelle n° BO 75, 76, 26, 27 et 28	≈ 5 557 m²	Commune	- 35% LLS : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 20% Accession à la Propriété Aidée (APA) - 45% Accession libre
6b 5b	Val de Gorbio	Parcelles n° BM 195 et 328	≈ 4 064 m²	Commune	- 35% LLS : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 20% Accession à la Propriété Aidée (APA) dont la moitié en Prêt Social Location Accession (PSLA) - 45% Accession libre
7 6	35, avenue Cernuschi	Parcelle BL 143	≈ 460 m²	Commune	- 100% LLS : 100% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux

8 7	Propriétés angles voie SNCF/Avenue de Florette	Parcelles n° BL 24, 25 et 248	≈ 1 024 m²	Commune	- 40% LLS : 40% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 60% Accession libre
9 8	85, impasse de la Maison Russe	Parcelle n° BM 44	≈ 1 070 m²	Commune	- 50% LLS : 50% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 50% Accession libre
40 9	7-9 route de Gorbio Borrigo - 40 rue des Soeurs Munet	Parcelle n° BL 13 Parcelles n° BI 212-214-470-471-472 et 473	≈ 692 m² ≈ 2 144 m²	Commune	- 50% 35% LLS : 50% 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 50% Accession libre 10 % Accession à la Propriété Aidée (APA)
44 10	Careï - Rue Pieta Scritta	Parcelles n° BD 85, 86, 87, 88, 89, 90	≈ 2 023 m²	Commune	- 35% LLS : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 30% Accession à la Propriété Aidée (APA) dont la moitié en Prêt Social Location Accession (PSLA) - 35% Accession libre
42 11	Careï - Propriété ERDF - 99 Avenue de Sospel	Parcelles n° BD 187 + BD 369	≈ 5 500 m²	Commune	- 35% LLS : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 30% Accession à la Propriété Aidée (APA) dont la moitié en Prêt Social Location Accession (PSLA) - 35% Accession libre - Centre de télétravail
43 12	90 Avenue des Alliés (rond-point du Borrigo)	Parcelles n° BI 179, 180, 181, 185, 186, 649, 648, 647, 646	≈ 2 250 m²	Commune	- 35% LLS : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 30% Accession à la Propriété Aidée (APA) dont la moitié en Prêt Social Location Accession (PSLA) - 25% 35% Accession libre
44 13	Haut Careï - Les Résédas	Parcelle n° BT 2	≈ 2 887 m²	Commune	- 100% LLS : 100% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux